Article 83 : Pendant l'année 1933, une taxe exceptionnelle et provisoire sera perçue sur : les traitements, soldes et salaires (autres que les salaires régionaux) du personnel rétribué sur le budget général, les budgets annexes, les budgets des offices et établissements publics de l'Etat.

Cette taxe portera sur la fraction excédant la somme de 15.000 francs, majorée des déductions pour charges de famille prévues par l'article 47 du décret du 15 octobre 1926, portant codification des textes concernant l'assiette des impôts sur les revenus : Elle est fixée à : 2% sur la tranche de 15.000 à 20.000 frs ; 3% de 20.000 à 35.000 frs ; 4% de 35.000 à 50.000 frs ; 5% de 50.000 à 65.000 frs ; 6% de 65.000 à 80.000 frs ; 7% de 80.000 à 95.000 frs ; 8% de 95.000 frs et au dessus. Pour l'application des présentes dispositions, l'indemnité parlementaire s'entend du montant brut.

L'article 83 est adopté par 347 voix contre 223.

M. Midol demande le renvoi à la Commission de l'article 84 (Révision des indemnités des fonctionnaires). La Commission propose à la Chambre de reprendre ce texte. La proposition Midol est repoussée à main levée.

L'article 85 A (Exemption de la taxe prévue à l'article 83 pour les fonctionnaires frappés par la règle restrictive du cumul) est adopté.

Le président met aux voix l'ensemble. L'ensemble du projet de deuxième provisoire est, pour la quatrième fois, voté par 293 voix contre 187.

La séance est suspendue à 19 h. 05.

Le Sénat maintient à 12.000 fr. le traitement-limite des fonctionnaires sur lequel un prélèvement provisoire sera opéré

L'après-midi, la séance est reprise à 18 h. 10, sous la présidence de M. Jeanneney. Le Chambre n'ayant pas fini l'examen, en quatrième lecture, du projet financier, le Sénat décide de suspendre sa séance.

La séance est reprise à 22 h 30.

Le Sénat adopte l'art. 67 ter avec le texte de la Chambre (taxe sur les automobiles affectées à des entreprises de transport).

On aborde ensuite l'art. 83 (prélèvement sur les traitements des fonctionnaires).

La Commission propose un nouveau texte substituant les mots « contribution exceptionnelle et provisoire » au mot: « taxe », et accordant un abattement à la base de 12.000 fr. au lieu de 15.000 dans le texte de la Chambre et de deux mille francs par femme non fonctionnaire et pour chacun des enfants mineurs à la charge (au lieu de 3.000 fr. pour la femme et les deux premiers enfants et de 4.000 pour les suivants).

M. Borgeot. — Malgré notre grand désir de conciliation, nous ne pouvons qu'insister pour que le Sénat maintienne le texte qu'il a précédemment voté. (Applaud.)

M Marcel Régnier, rapporteur général adjoint. — Vous demandant une nouvelle concession, nous avons voulu répondre à l'appel de la Chambre. Nous avons le sentiment que si la Chambre et le Sénat ne s'entendent pas pour remettre de l'ordre dans le monde, c'en est fini du régime parlementaire.

M. Lamoureux. — Le Gouvernement remercie la Commission de ses nouveaux pas dans la voie de la conciliation. A la Chambre, j'ai fait effort pour obtenir des décisions conformes aux désirs du Sénat. J'ai obtenu d'elle un vote conforme au sujet de l'impôt sur le revenu. (Très bien, très bien!). En ce qui concerne l'article 83, je n'ai pas encore obtenu le chiffre de 12.000 fr. J'ai du moins obtenu que l'article ne s'appliquât qu'aux seuls fonctionnaires de l'Etat. Le Gouvernement manquerait à sa tâche s'il ne faisait pas à la Chambre un nouvel effort avant d'engager sa pleine responsabilité sur le texte qu'il arrêtera. Il veut vous laisser vous prononcer encore une fois librement puis il engagera sa responsabilité à la Chambre et reviendra l'engager devant le Sénat sur le texte qu'il aura arrêté.

L'article 83 est adopté avec le texte proposé par la Commission.

L'article 84 (indemnités) est adopté avec le texte précédemment voté par le Sénat et que la Commission proposait de reprendre.

L'article 85 (fonctionnaires retraités pourvus d'un emploi et dont les émoluments se trouvent réduits par application de l'article 85), est adopté avec la nouvelle rédaction de la Commission.

L'article 86 (cumuls, interdiction du cumul de la retraite du combattant et d'un traitement ou d'une solde d'activité), disjoint par la Chambre, est disjoint par le Sénat.

L'ensemble du projet de loi est adopté au scrutin public par 188 voix contre 83.

La séance est suspendue à 23 h. 25.

Les socialistes acceptent une transaction

La réunion du groupe socialiste qui a eu lieu avant la quatrième navette s'est terminée à minuit 15.

Après une longue discussion et par 62 voix contre 31, le groupe a confirmé sa décision prise au début de l'après-midi en faveur d'une transaction. Ses représentants à la Commission des Finances ont reçu mission d'accepter et de négocier avec leurs collègues des groupes de gauche une formule d'accord sur l'art. 83.

Il semble d'ores et déjà que le barème définitif partira de 12.000 fr. (chiffre du Sénat) avec une déduction supplémentaire de 3.000 fr. par enfant et pour la femme mariée au lieu du chiffre de 2.000 voté au Sénat.

Au cours de la séance tenue dans la soirée au Luxembourg, M. Georges Bonnet avait, en effet, annoncé à quelques députés socialistes, qui se trouvaient au Sénat, l'intention du Gouvernement de proposer cette transaction. Ils avaient déclaré au ministre des Finances que celle-ci leur semblait pouvoir être admise par le groupe et par les gauches. Ils ont vivement insisté auprès de leurs collègues pour que cette solution fût acceptée afin de sauvegarder l'union des gauches et de faciliter l'entente entre les deux assemblées.

En ce qui concerne l'article 84, la Commission a repris le texte précédemment adopté par la Chambre qui exempte de réduction l'indemnité de résidence. Il y aura donc lieu, si la Chambre suit sa Commission à un nouveau retour du projet au Sénat qui aura à faire un pas de plus dans la voie des transactions.

C'est dans ces conditions que ce vote est intervenu au groupe socialiste.

Mais en raison des divergences de vues qui se sont manifestées au cours de la réunion plusieurs membres du groupe ont annoncé qu'ils avaient demandé à réserver leur liberté d'action et qu'une vingtaine de leurs collègues environ s'abstiendront ou voteront contre.

Après la réunion du groupe socialiste, la Commission des finances a repris immédiatement ses travaux.

Dès qu'elle sera en mesure de rapporter un texte, la séance reprendra.

Le nouvel article 83 accepté par le Gouvernement qui posera la question de confiance pour son adoption

Voici le nouveau texte de l'article 83 tel qu'il a été adopté par la Commission des Finances de la Chambre dans sa séance de nuit : Pendant l'année 1933, et à compter du 1er mars, sera établie sur les traitements, soldes, salaires, autres que les salaires régionaux des fonctionnaires rétribués sur le budget général, les budgets annexes, les budgets des offices, sous déduction de 3.000 francs pour la femme non fonctionnaire et 3.000 francs par enfant mineur, une contribution exceptionnelle qui est fixée ainsi qu'il suit :

2% sur la tranche de 12.000 à 20.000 francs.

3% sur la tranche de 20.001 à 35.000 francs.

4% sur la tranche de 35.001 à 50.000 francs.

5% sur la tranche de 50.001 à 65.000 francs.

6% sur la tranche de 65.001 à 80.000 francs.

7% sur la tranche de 80.001 à 100.000 francs.

8% sur la tranche au-dessus de 100.001 francs.

Le reste de l'article est celui qui a été voté au cours de la troisième navette par le Sénat.

Il semble que, puisque la question de confiance va être posée probablement par le Gouvernement sur ce nouveau texte, aussi bien devant la Chambre que devant le Sénat, ce texte ne doive plus subir désormais de modification.

Ajoutons que trois socialistes sur six qui assistaient à la réunion de la Commission des Finances de la Chambre, ont voté contre ce texte.

Il se confirme ainsi qu'un certain nombre de socialistes ne l'adopteront pas.

La reprise de la séance à la Chambre

La séance de la Chambre est reprise à 1 h. 20.

M. Daladier demande la discussion immédiate de l'article 83.

La séance continue.

Le professeur Brumpt a contracté la fièvre rouge des Montagnes Rocheuses

Le professeur Brumpt, de la Faculté de médecine, a contracté une grave affection en disséquant un cobaye.

(W. W. P.)

LE PROFESSEUR BRUMPT

Cette affection, qui s'apparente au typhus exanthématique, est connue sous le nom de « fièvre pourprée des Montagnes Rocheuses ».

Elle est ainsi nommée parce qu'elle se manifeste par une forte éruption de boutons rouges et qu'elle sévit particulièrement dans les Montagnes Rocheuses. Elle est très redoutable. On compte, en effet, 70 % de cas mortels.

C'est donc avec une profonde émotion que la nouvelle de la maladie dont souffre le professeur Brumpt a été accueillie dans les milieux médicaux.

HENRI BRÉMOND

Chacun sait que M. H. Bremond est académicien. Nul lettré n'ignore son œuvre. Nul catholique ne devrait l'ignorer. Œuvre imposante, riche de quelque 40 volumes, que dominent les dix gros tomes de l' *Histoire du Sentiment Religieux*; œuvre diverse en apparence, mais dont la profonde unité se révèle à mesure qu'elle se développe et croît « à l'appel de sa cime ».

Que de racines à cet arbre ! Anciens et modernes, français ou étrangers, théologiens, historiens, philosophes, poètes, cet homme étonnant à tout lu. Il n'a rien pourtant d'un nomade, encore moins d'un autodidacte, au sens péjoratif où l'on prend d'ordinaire ce terme. Par la solidité, par l'harmonie de sa culture, par la fine lumière de son style, c'est un classique — un classique de la lignée de Fénelon, citoyen d'Athènes plutôt que de Rome, plus ami de la simplicité attique que des pompes cicéroniennes.

Ajoutons que son classicisme est vivant, c'est-à-dire assimilateur. Parmi les influences modernes qui se sont exercées sur lui, il en est une qu'une réédition récente remet nettement en lumière (1) : celle de Newman. Cette influence fut d'autant plus forte sur M. H. Bremond — et sur beaucoup de catholiques de son temps — qu'elle coïncidait avec le grand courant bergsonien : (recours à l'expérience directe, au « donné immédiat »), et réagissait contre les tendances généralisatrices et oratoires d'une certaine littérature. A qui sort ce Brunetière ou de Mgr Z., les sermons de Newman sont une cure. Ils enseignent la méfiance à l'égard du pattacisme, des synthèses oratoires et de ce qu'on pourrait appeler les mots « naturalisés », les « unreal words » de Newman.

Et ceci fut capital chez M. H. Bremond. Son œuvre a une portée philosophique évidente, puisqu'elle s'oriente dès l'origine vers le double problème des activités profondes de l'âme — poétique ou mystique. Mais les hypothèses de *Prière et Poésie* ou de la *Métaphysique des Saints* ne sont point nées de la seule spéculation. Elles s'appuient sur un donné humain, sur un travail immense de dépouillement et d'analyse.

Qu'il s'agisse des états poétiques ou mystiques, de la vie profonde d'un individu ou d'une époque, l'auteur n'avance que pas à pas, textes en main, merveilleusement habile à les interroger, possédant d'autre part cette divination propre au critique né, qui lui permet d'aller aussitôt à l'essentiel, de cueillir, dans un volume de six cents pages, le chapitre, la page, le mot révélateur.

Une telle dextérité risquerait d'être dangereuse, si elle n'allait de pair, chez M. H. Bremond, avec une haute probité intellectuelle. Il se refuse à simplifier un problème ou à escamoter un débat sous une formule plausible. Sa méfiance à l'égard des opinions les plus solidement enracinées l'a fait parfois accuser de paradoxe. Un exemple : Le Grand Arnauld, et tout Port-Royal avec lui, ont-ils voulu éloigner les fidèles de la Communion fréquente? Qui ne le croit? Or, le Grand Arnauld dit juste le contraire, et les religieuses de Port-Royal communiaient deux fois la semaine.

Gallican, le XVIIe siècle, et janséniste ? Sans doute, mais pas en bloc. Et dans la part même d'erreur qui lui incombe, que de nuances à distinguer. Il y faut l'esprit de finesse dont parle Pascal, capable de voir d'une vue la complexité des choses. Cet esprit, qu'il possède au plus haut degré, a fait parfois à M. H. Brémond la réputation d'un auteur difficile, voire insaisissable, comme s'il était possible sans injustice de porter sur des choses complexes un jugement simple. Subtilité byzantine, est-on dit par exemple, du débat sur la Poésie pure. Prenons garde qu'à ce compte il ne resterait plus qu'à jeter allègrement au feu les neuf dixièmes des dialogues de Platon.

Insaisissable, disent les uns ; déconcertant, ajoutent d'autres, quand une pointe d'humour, qui devrait être la bienvenue, vient détendre la gravité d'un débat. De grâce, évitons de confondre sérieux et lourdeur, conviction et solennité, charité et cérémonie. Bien loin d'être une marque de frivolité, l'humour est bien souvent le signe du sérieux véritable. Il est, devant les grands problèmes, l'aveu de notre petitesse, une purification préalable. Quant au sérieux profond de M. H. Bremond, au respect attentif et tendre qu'il témoigne aux plus humbles comme aux plus hautes figures du grand âge mystique que fut le XVIIe siècle français, un mot seul le traduit : l'amour — l'amour des âmes.

Lisez, par exemple, les deux derniers volumes de l'*Histoire du Sentiment Religieux* sur *La Vie Chrétienne* et *La Prière sous l'Ancien Régime*, vous y retrouverez, dans sa réalité quotidienne, la vie profonde de nos pères — magnifique évocation où tout homme né chrétien ou simplement français retrouve le plus précieux des trésors de famille.

Ces volumes, comme les précédents, ont atteint une très large élite. Souhaitons qu'une édition abrégée mette à la portée d'un public plus nombreux encore quelques-unes de leurs meilleures pages.

ROBERT WIDAUX.

(1) Newman. — Essai de biographie psychologique. — Paris, Bloud.

Des hitlériens sont incorporés dans la "schupo"

(Mondial Photo Presse)

Au cours d'une manifestation qui a eu lieu au Lustgarten de Berlin, de nombreux nazis incorporés dans la « schupo », ont défilé devant le chancelier Hitler.

VOICI UN GROUPE DE NAZIS, PORTANT SUR LE BRAS, L'INSIGNE DE LA CROIX GAMMÉE.

LA CRISE BANCAIRE AUX ÉTATS-UNIS

New-York, 28 février. — La crise bancaire se développe dangereusement aux Etats-Unis. Le manque de confiance grandit d'heure en heure. Les retraits de fonds s'accentuent dans toutes les banques.

Signe non équivoque de la gravité de la situation, M. Charles Mitchell, directeur de la National City Bank de New-York, et de M. Hugh Butler, le président de cette puissante institution, la deuxième banque des Etats-Unis, ont démissionné à la suite de l'exaspération provoquée par leur déposition devant la Commission sénatoriale, où ils étaient accusés d'avoir fraudé le fisc. Enfin, M. Henry Ford vient d'assurer le contrôle bancaire de la ville de Détroit.

Un moratoire total ou partiel est maintenant en vigueur dans la Maryland, le Michigan, le Missouri, l'Etat de New-York, le New-Jersey, l'Arkansas, l'Indiana et l'Ohio.

La National City Bank, qu'il ne faut pas confondre avec la Banque de New-York du même nom, est la seule banque, du Cleveland, qui ait refusé de restreindre les retraits.

La Chambre des représentants de l'Etat d'Ohio vient de voter les lois bancaires d'exception autorisant les directeurs des Instituts de crédit à contrôler les retraits de fonds, à liquider ou à rouvrir les banques qui ont été fermées, et à suspendre les paiements pendant une durée qui, en cas de besoin, peut être de 120 jours.

De son côté, le gouverneur de l'Etat de Pensylvanie a approuvé une résolution du Parlement de l'Etat, donnant pleins pouvoirs aux banques pour limiter les retraits de fonds sur les comptes courants.

L'Etat de Delaware a pris des mesures analogues.

M. Philippe Berthelot cède la place à M. A. Léger

Paris, 28 février. — Le Ministre des Affaires étrangères communique :

M. Philippe Berthelot, ambassadeur de France et secrétaire-général du Ministère des Affaires étrangères, qui se trouvait souffrant depuis plusieurs mois, a estimé que son état de santé ne lui permettait pas de remplir toutes les obligations de sa charge et crut devoir, pour faciliter son rétablissement complet, demander au Ministre des Affaires étrangères de le placer dans la position administrative de mise à la disposition.

M. Alexis Léger, ministre plénipotentiaire de première classe, directeur des affaires politiques et commerciales, a été nommé secrétaire-général du ministère des Affaires étrangères, avec le rang et la dignité d'ambassadeur de France.

Le taux des bons de la Défense nationale

Paris, 28 février — Le « Journal Officiel publiera mercredi matin un décret fixant à 3 % à partir du 1er mars et jusqu'à décision contraire, le taux annuel des bons de la Défense Nationale à deux ans d'échéance, et à 2 % celui des bons à un mois, à 2 1/8e % pour les bons de un à deux mois, de 2 1/4 % pour les bons de deux à trois mois et à 2 ½ % pour les bons de trois mois à un an.

— A Budapest, dans les milieux compétents, on qualifie énergiquement de fausse nouvelle l'information publiée par un journal étranger relative à une livraison de gaz toxiques par l'Italie à la Hongrie.

— Une sanction disciplinaire a été prise contre un instituteur de Rabat qui, dans sa classe, avait dicté à ses élèves, sous forme de devoir, un ordre de grève.

Le projet de convention de non-recours à la force

Genève, 28 février. — Les représentants des puissances signataires de Locarno ont mis fin ce matin à l'incident qui avait été soulevé par l'Allemagne à propos des accords de Locarno en approuvant le texte de la formule suivante qui figurera dans le projet de convention de non-recours à la force :

« Les gouvernements, animés du désir de promouvoir la cause du désarmement en développant l'esprit de confiance mutuelle entre les nations d'Europe par une déclaration interdisant expressément le recours à la force dans les conditions où le pacte de Paris interdit le recours à la guerre, réaffirment solennellement qu'en aucune circonstance, ils ne recourront entre eux à la force comme instrument de politique nationale ».

On remarquera que ce texte, volontairement incolore, s'il couvre les accords de Locarno, laisse subsister pareillement les réserves nombreuses qui ont accompagné la signature du pacte de Paris.

L'AFFAIRE DE BELFORT

Belfort, 28 février. — On précise que « l'affaire d'espionnage » qui vient d'être découverte, à Belfort, concerne uniquement le vol d'un document à l'intendance de Belfort. Ce document contenait les indications nécessaires à l'intenance pour ravitailler les troupes de la garnison, si elles avaient été concentrées sur divers points de la ville de Belfort, au cours d'une grève ou d'un mouvement quelconque. Le plan qui a disparu est d'une importance minime. Le sous-lieutenant France, qui, de soupçons, pouvait avoir commis la soustraction du document, a été interrogé sans être inculpé.

Quant aux informations concernant un plan de ravitaillement de la région de Belfort en cas de guerre, on déclare qu'elles ne reposent sur aucun fondement.

Ni au Parquet de Belfort, ni à l'intendance militaire de Belfort on n'a connaissance de ce fait.

Des pirates chinois pillent un vapeur danois

Hong-Kong, 28 février. — Le vapeur danois « Gustave-Diederichsen », de 1.350 tonnes, qui avait appareillé de Hong-Kong pour Soua-Teou, a été abordé par des pirates.

Le vapeur a été contraint de mouiller dans la baie de Bias et dépouillé de sa cargaison.

M. Paul-Boncour va retourner à Genève aujourd'hui

Paris, 28 février. — M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, compte quitter Paris demain, mercredi, dans la soirée, pour Genève où il prendra part à l'important débat qui doit avoir lieu jeudi devant la Commission politique de la Conférence du Désarmement.

— A Joinville, tout un groupe d'immeubles construit sur d'anciennes carrières menaçant de s'effondrer, ces immeubles, occupés par quelques valets d'écuries de courses, ont été évacués. On n'a pas à déplorer de victimes.

— Mme Dumas, habitant une villa de Mazargues, a été attaquée chez elle par Antonio Farra, 27 ans, à qui elle faisait la charité. Farra a tiré sur elle plusieurs coups de revolver puis l'a blessée à coups de couteau. Le meurtrier a pris la fuite après avoir fouillé l'appartement.

— Les statistiques de 1932 classent La Rochelle comme le premier port mondial de France, avec des arrivages s'élevant à 12.751 tonnes.

A quoi rêvent les enfants ?

A quoi rêvent les enfants? Grave question. Pour oser l'aborder rien ne valait une visite à une récente exposition de dessins d'enfants ouverte au cours de la Journée pédagogique de l'Union des trois ordres de l'Enseignement libre, à Lille.

Certes, en visitant cette exposition, on pourrait trouver matière à philosopher et à épiloguer à l'infini et quelque habile homme pourrait se saisir de cette étude pour appliquer les théories de tel ou tel grand psychologue et réfuter celles de tel autre.

Mais, suivant une méthode héroïque, pourquoi, ne point faire, en entrant, table rase de préjugés, tendances ou idées préconçues et pourquoi ne point impartialement tenter — est-ce vraiment bien facile — de mettre à jour quelques-uns de ces lambeaux de leurs rêves que les enfants ont accroché aux murs, à coups de crayons, de plumes ou de pinceaux.

Voici Bébé à... dix-sept mois, puis à deux ans et à deux ans et demi. Son dessin, de gribouillages sans nom, évolue vers un art nettement apparenté à cet art fétichiste ou nègre qui fit fureur récemment. Alors pourquoi Bébé n'aurait-il pas les honneurs de la chronique et, indécemment, ne pouvons-nous pas penser que les premiers âges de notre enfance reprennent, sur le papier, les balbutiements des premiers âges de l'Humanité?

Et l'on pense tout aussi naturellement qu'entre les transcriptions de Bébé aux inscriptions de Glozel, il y a une étrange relation qui n'est injurieuse ni pour le premier, ni pour les anonymes troglodytes glozéliens.

Mais il est curieux de suivre la progression du dessin avec l'âge. Evidemment, les trains, les animaux, certains personnages fabuleux des contes ou des récits gardent une priorité étonnante dans l'esprit, puis dans la main de l'enfant. Son imagination fait des poteaux télégraphiques chargés de pois chiches, des chevaux qui sont ovoïdes et reposent sur des bâtons, des vaches qui sont des rectangles et dont la queue est le plus bel ornement.

Les scènes de la vie familiale entre trois et six ans sont amusantes sous des doigts d'enfants. Huguette, qui à cinq ans, dessine ses petits frères et ses petites sœurs agités d'un immense tremblement — traduit en dents de scie — devant l'évocation du diable.

Plus tard est sensible dans la gamme des couleurs l'attrait du bleu et du rouge et Jacqueline, qui a dix ans, excelle à écraser une maison rouge sous des montagnes bleues.

Mais à mesure que leur esprit s'ouvre davantage aux connaissances du monde extérieur, qu'il est capable de peser et de discerner avec l'expérience, les enfants amenuisent en quelque sorte leurs dessins, les épurent des premières infirmités. Cependant les préoccupations dominantes de cet âge tendre gardent leurs prérogatives et l'on voit bien des nuages blancs qui ressemblent à des choux à la crème...

L'enfant exagère ce qui l'a le plus frappé et le cou de la girafe est démesurément long et les oreilles de l'ours de plus en plus larges suivant qu'il est ourson ou... père de famille.

Mais, pour voir avec cette candeur tant d'aspects différents du monde extérieur, l'imagination de l'enfant nous livre des vues promptes, nettes, curieuses manifestations de ses impressions puisées dans son étonnement et sa curiosité.

Ce qu'il y a de plus digne d'être retenu dans cette exposition c'est qu'elle nous fait prendre contact avec ce qu'il y a au monde de plus limpide, de plus frais et de plus spontané: une âme d'enfant.

LE VOTE DE NOS SÉNATEURS SUR LES CRÉDITS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Ont voté:

Contre la réduction: MM. Albert Mahieu, de La Grange, Potié, Hayez, Edouard Roussel.

Pour la réduction: MM. Daniel-Vitecut, Bersez, Demesmay.

LES PETITS QUINQUINS A L'HONNEUR

Le groupement nordiste « Les Petits Quinquins » fondé à Issy-les-Moulineaux, qui chaque année, procure des vacances à la mer à 115 ou 120 enfants, s'est réuni récemment sous la présidence de M. le docteur Paul.

Trois cents membres assistaient à cette belle réunion au cours de laquelle, M. de Monzie, ministre de l'Instruction publique a récompensé le dévouement d'un certain nombre d'entre eux.

M. Parans, trésorier, a reçu la croix de la Légion d'honneur ; M. Ferdinand Flinois, les palmes académiques ; MM. Cornille et A. Lipaux, la médaille de la Prévoyance sociale ; MM. H. Brévaux, E. Taquet, Bauduin, le docteur Patit, Derulder et Mme S. Noël, la médaille de la Mutualité ; MM. J. Lacroix, O. Flinois, M. Malaquin et Sanctorom, un diplôme d'encouragement.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 84.53; sur Bruxelles, 213.15; Esc. hors banque, 0 11/16 à 0 3/4; Prêt à court terme, 0 1/4 à 0 1/2.

New-York : Sur Paris, 3.94 15/16; sur Londres et Sûb. transf., 3.42; sur Bruxelles, 14.07 1/2.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 285; A terme : Sur mars, 89; mai, 90; juillet, 93; septembre, 96; octobre, 97; décembre, 100; janvier, 100. — Ventes, 12.000 tonnes.

Dernière Heure

Au Maroc, trois officiers et deux sous-officiers sont tués au cours d'un engagement

Rabat, 28 février. — Dans le Djebel Sarro, les très grandes difficultés du terrain et l'attitude résolument hostile d'un groupe de djidheurs professionnels, qui empêchent par la force les dernières fractions encerclées de se soumettre, ont ralenti notre dernière action de police. La situation continue néanmoins d'évoluer favorablement.

Une violente tentative pour rompre le dispositif d'encerclement, effectuée au cours de la nuit du 24 au 25 février par le groupe dissident, a été brisée après un engagement sévère au cours duquel nous avons perdu trois officiers et deux sous-officiers d'encadrement des forces supplétives.

Bien que les pourparlers en vue d'une soumission n'aient pas repris depuis cette agression, des indices certains de fléchissement de la résistance permettent d'envisager pour un avenir très proche la reddition de la totalité des éléments insoumis, toujours étroitement encerclés.

L'attitude des fonctionnaires unitaires et autonomes

Paris, 28 février. — Le Cartel unitaire des fonctionnaires, cheminots, travailleurs de l'Etat et des services publics, lance, pour demain 1er mars, à tous les services, le mot d'ordre de rassemblement et de manifestation de masse et d'unité d'action, sur le lieu du travail.

D'autre part, la Fédération autonome des syndicats de fonctionnaires déclare regretter qu'à la veille du vote des Chambres, atteignant les traitements publics, les organisations syndicales responsables de la direction du mouvement, au sein du Cartel confédéré des services publics, n'aient pas continué l'action entamée, avec succès, le 20 février, en lançant le mot d'ordre que les fonctionnaires attendaient et qu'ils étaient résolus à suivre.

Ces deux résolutions, assez vagues, ne semblent pas impliquer un arrêt du travail pour demain.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

Au Central Sporting-Club

Paris, 28 février. — En 10 rounds de 3 minutes: Barrère bat Lauriot aux points. — En 10 rounds de 2 minutes: Van Romp jeune bat Defer jeune, aux points. Lorenzoni bat Driancourt, aux points. — En 8 rounds de 2 minutes: Tricot bat Bertail, aux points. — En 6 rounds de 2 minutes: Cardet bat Bougmarie par jet de l'éponge au troisième round. Francis Jacques et Rollard font match nul.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 28 février.

Importations, 11.590; Amérique, baisse 5; Brésilien, baisse 3; Egyptien, baisse 12 à 14.

	New-York		Nouv. contr.		New-Orléans	
Terme	Préc.	Jour			Préc.	Jour
Disp.	6.05	6.05	—.—	—.—	5.79	—.—
Mars	5.89	5.89	—.—	—.—	5.84	—.—
Avril	5.74	5.72	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai	5.95	5.97	—.—	—.—	5.95	—.—
Juin	6.04	6.03	—.—	—.—	—.—	—.—
Juillet	6.10	6.09	—.—	—.—	6.06	—.—
Août	6.17	6.16	—.—	—.—	—.—	—.—
Sept.	6.23	6.22	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre	6.28	6.27	—.—	—.—	6.23	—.—
Nov.	6.34	6.31	—.—	—.—	—.—	—.—
Déc.	6.41	6.39	—.—	—.—	6.33	—.—
Janvier	6.48	6.46	—.—	—.—	6.44	—.—
Février	6.51	6.51	—.—	—.—	—.—	—.—

NEW-ORLEANS : Clos.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 20.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 4.000; France et Continent, 12.000; Japon et Chine, 16.000.

Revue du marché de New-York

New-York, 28 février. — Bien que la crise bancaire continue à inquiéter les milieux boursiers, Wall-Street a fait preuve de meilleures dispositions aujourd'hui. Au début de la séance, on relève une certaine irrégularité. La tendance, ensuite, est plus soutenue, mais les prix n'évoluent que dans d'étroites limites. Les transactions ont porté sur 910.000 titres. Après une ouverture irrégulière, les cours se raffermissent légèrement, cependant les gains du début ne sont pas maintenus et les prix reflètent la nervosité du marché. Les valeurs chimiques sont résistantes. Dans l'après-midi, le marché est presque sans affaires, les opérateurs se tenant sur la réserve. Toutefois, un grand nombre de valeurs accusent une hausse variant d'une fraction à 2 points, les Ferroviaires et les valeurs de tabac prenant la tête du mouvement. Suivant les milieux de courtage, les quelques offres provenant des centres où des restrictions ont été apportées au retrait des dépôts bancaires, ont été facilement absorbées par le marché. Vers la fin de la séance, le mouvement de hausse s'étend à la plupart des groupes et l'on note de nombreux gains allant de 1 à 3 points. La clôture est ferme.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 1er mars 1933 N° 27.

PAR

HENRI GERMAIN

Et tandis que la cantatrice jetait un regard dans la glace, se poudrait d'un nuage odorant, Mme de Changis lui fit un récit succinct de l'événement survenu dans l'avenue de l'Opéra, quelques heures plus tôt.

Elle dit comment, grâce au coup-de-poid d'un courageux ouvrier, un accident terrible avait été évité. Elle parla de Jeanne Finot, si jolie ; puis de la ressemblance bizarre qui existait entre M. Paul, le sauveur de cette jeune fille, et François de Changis.

Elle expliqua que, troublée cérébralement par cet événement, elle avait éprouvé l'impérieux besoin de s'isoler pendant quelques jours.

Et comme elle s'étonnait ensuite de l'arrivée imprévue de la « grande Marguerite », celle-ci lui apprit à son tour que, fatiguée, elle aussi, par une série de représentations au concert Bouchard, elle avait voulu se reposer un peu avant son départ prochain pour la Russie.

En parlant ainsi, la cantatrice dissimulait quel véritable motif l'avait poussée à quitter brusquement Paris.

En réalité, son court entretien de la veille avec Maurice Dubreuil l'avait profondément troublée.

Pressentant qu'il chercherait à la revoir à tout prix et résolue à l'éviter, elle avait pris le parti de disparaître.

Elle savait être parfaitement accueillie au château de Changis, car ses relations affectueuses avec la marquise dataient de leur jeunesse. Elles avaient été élevées dans le même couvent mondain.

Et, bien qu'à certaines époques de leurs existences, d'assez longues interruptions se fussent produites dans leurs relations d'autrefois, elles s'étaient cependant retrouvées plus tard.

La cantatrice avait été la première à rechercher son amie d'enfance, et les liens un peu détendus de leur ancienne affection s'étaient resserrés, grâce à ses avances.

Poursuivait-elle patiemment un but secret ? Attendait-elle pour démasquer ce but, l'heure inéluctable fixée par le destin ?

Jusqu'à ce jour, rien n'avait trahi cette préoccupation. Mais, depuis la veille, son esprit, obsédé par les souvenirs du passé, semblait près d'obéir à d'impérieuses nécessités.

Les deux femmes redescendirent cependant pour faire une promenade dans le parc merveilleux, où la claire lumière du printemps jouait dans les jeunes frondaisons.

Elles allaient à pas lents, causant avec une affectueuse familiarité, toutes deux élégantes et jolies, mais de beautés absolument contrastantes.

Marguerite, brune, ardente, invinciblement attirante.

Renée de Changis, aux traits fins, empreints d'une sorte de langueur, la tête nimbée d'une opulente chevelure blonde, où le soleil allumait des flèches d'or.

Beauté mystique, séduisante encore, malgré l'évanouissement de la maturité.

— Enfin, s'écria soudain la cantatrice, j'aperçois ce cher marquis.

En effet, M. de Changis passait dans une allée transversale, à cinquante mètre environ des deux femmes. Il semblait préoccupé.

— Il rêve, comme toujours, dit Mme de Changis. Je vais l'appeler.

— Et, de sa voix claire, elle cria joyeusement :

— Hector !... Hector !...

Mais le marquis n'entendit pas : il disparut à un détour.

— Nous ne le reverrons pas avant une heure au moins, fit la marquise. Le voilà parti vers la Tour Carrée, dont il explore toujours les souterrains, à la recherche des vestiges du passé. L'archéologie est sa douce manie !

— A-t-il fait d'importantes découvertes ?

— Il le prétend. Mais je n'y suis pas allée voir. Je suis peu curieuse de visiter ces vieilles galeries humides et mystérieuses dont l'air raréfié m'indisposerait peut-être.

» Certains recoins effrayants de ces souterrains dissimulent, paraît-il, des grilles d'oubliettes, au fond desquelles gisent des ossements blanchis, des débris d'armures anciennes.

— Vraiment ?

— Oui, tout un bric-à-brac féodal et moyenâgeux qui me donnerait des frissons.

» Leur vue ravit au contraire le marquis ; il demeure de longs instants à contempler ces débris macabres. »

M. de Changis, en effet, venait de pénétrer dans la Tour Carrée. Il descendait maintenant avec précaution les degrés glissants d'un escalier, situé dans l'un des angles du vieux donjon.

Plus âgé que sa femme d'une quinzaine d'années, le marquis portait dans un corps robuste encore — en dépit de sa maigreur apparente — une âme austère et grave de penseur et de philosophe.

Ses convictions inébranlables, son respect des traditions et du passé glorieux de sa race, son intransigeance de principes, son amour scrupuleux du devoir et l'élévation de son caractère paraissaient un peu surannés à notre époque pratique où l'arrivisme féroce détruit ou déforme tant de nobles convictions.

Il vivait très fier, au-dessus de la plupart des misérables contingences humaines, cependant correct, affable et d'un commerce très sûr.

Sa femme et son fils, affectionnés d'un peu haut, et considérés souvent avec une sorte d'affectueuse pitié pour leurs idées trop modernes, trouvaient en lui un directeur moral, un maître respecté, bienveillant et protecteur.

Après avoir franchi cinq ou six marches branlantes, effritées par le temps, le marquis s'arrêta, plongea sa main droite dans une excavation de la sombre muraille, à hauteur de sa tête.

Il en tira une petite lanterne sourde à acétylène, l'alluma, démasqua les volets de tôle. Un rayon lumineux jaillit, s'allongea sur des murs suintants.

Des bruits mystérieux, des glissements étranges et rapides d'insectes ou de petits animaux dérangés dans la quiétude de leur existence souterraine, troublèrent durant quelques secondes le silence.

Sans se soucier de ces particularités connues, M. de Changis descendait toujours.

Il atteignit bientôt le sol humide d'un long couloir, parcourut une soixantaine de mètres, puis se trouva au centre d'un carrefour, d'où rayonnaient quatre galeries latérales.

Brusquement, il s'arrêta, écouta durant quelques secondes avec une attention contenue.

— Toujours les rats ! murmura-t-il, rassuré.

Puis il vint se placer devant une grille horizontale, aux barreaux énormes et solides encore, en dépit de la rouille ancienne qui les rongeait peu à peu. Cette grille, dont le rayon pouvait avoir soixante centimètres, était placée au fond du carrefour, entre deux galeries.

Le marquis s'accroupit sur le sol, posa près de lui sa lanterne, dont les rayons éclairèrent un gouffre de plus de cinq mètres de profondeur.

M. de Changis passa la main entre les deuxième et troisième barreaux, tâtonna deux secondes et se releva, tenant une clé massive, aux gorges compliquées.

Il reprit sa lanterne, s'engagea dans la deuxième galerie à gauche du carrefour, se baissant à mesure que la voûte, de moins en moins élevée, l'obligeait à cette posture.

Il compta trente pas, mesura de sa main placée au ras du sol une hauteur de vingt centimètres environ, sur la paroi de droite, puis appuya fortement sur la muraille suintante.

Le bruit sec d'